

**COMMUNE DE  
VALGELON-LA ROCHETTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 avril 2026**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire

**Membres présents :** Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, David ATES, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

**Absent :**

**Procurations :** Guillaume SETA à Jean-Claude BENGRIBA, Samira BOUKERCHE à Angélique NEFISSI

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	27	2	28

**Date de la convocation : 17 avril 2026**

Madame Elisabeth JOUTY a été élue secrétaire de séance.

**Délibération N°2026/46**

**OBJET : Budget annexe camping : compte administratif 2025**

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

Les résultats budgétaires synthétiques de l'exercice 2025 pour le budget annexe camping sont les suivants :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	0.00 €	474.88 €	474.88 €
Recettes nettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	0.00 €	474.88 €	474.88 €
Dépenses nettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Déficit	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Après reprise des résultats de l'exercice précédent, les résultats d'exécution du budget se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement				
Fonctionnement	474.88 €		0.00 €	474.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>474.88 €</b>		<b>0.00 €</b>	<b>474.88 €</b>

Le compte administratif 2025 est conforme au compte de gestion 2025 du comptable public.

Le budget annexe camping étant clôturé au 31 décembre 2025 par délibération N°2025/95 du 13 décembre 2025, il convient d'intégrer le résultat de clôture d'un montant de 474.88 euros (quatre cent

soixante-quatorze euros et quatre-vingt-huit centimes) à l'affectation des résultats 2025 du budget principal.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur David ATEs Maire en exercice jusqu'au 21/03/26, sort de la séance placée sous la présidence de Madame Annie GONTARD, adjointe aux finances et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission "ressources" du 13 avril 2026,

Vu le compte de gestion 2025 établi par le trésorier,

Vu les documents budgétaires afférents à l'exercice 2025,

Vu la délibération N°2025/95 du 13/12/2025 clôturant le budget annexe camping,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 6 voix contre** (Christophe BOUTTE, Jean-Claude BENGRIBA, Delphine LAINE, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Fabien GARCIA) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe camping.
- **INTEGRE** le résultat de clôture de 474.88 € (quatre cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-huit centimes) au budget principal de la commune.

Valgelon-La Rochette, le 23 avril 2026.

La secrétaire de séance,



Elisabeth JOUTY

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29/04/2026 et de sa publication ou notification le 29/04/2026

Le Maire,



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

## ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET CAMPING

23/04/2026 14:11 Page 1 / 3

### Présentation

Présenté par le MAIRE,  
A Valgelon-La-Rochette, le 23/04/2026  
Le MAIRE



### Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Valgelon-La-Rochette, le 23/04/2026

Les membres du Conseil Municipal,

### Votes

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 26  
 Nombre de suffrages exprimés : 28  
 Pour : 22  
 Contre : 6  
 Abstention : 0

Date de convocation : 23/04/2026

### Signataire

ATES David

BENGRIBA Jean-Claude

BOITEL Magalie

BOUKERCHE Samira procuration à Angélique NEFISSI

BOUTTE Christophe

CASTILLON Nadine

CHARLES Patrick

CHRISTOL Véronique

CREUX Jean-Loup

DONJON Jacky

DUBOSSON Pierre

ETIENNE Christelle

FAVERJON Elisabeth

### ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET CAMPING

23/04/2026 14:11 Page 2 / 3

#### Signataire

GACHET Jacky

GARCIA Fabien

GONTARD Annie

JOUTY Elisabeth

KUZAY Nadine

LAINÉ Delphine

LARGE Cédric

MARTINET Eric

MERIEUX Jean-Pierre

NEFISSI Angélique

RECORDON Joël

SABATIER Dominique

SETA Guillaume procuration à Jean-Claude BENGRIBA

SIBUE Nathalie

TOURNIER Virginie

VERNEY Pierre

## ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET CAMPING

23/04/2026 14:11 Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/04/2026, et de la publication le 28/04/2026.

A Valgelon-La Rochette, le  
28/04/2026